



Effraction porte de garage (Immeuble privé)

Par Balaba

Bonjour je me permets de poster ici en espérant avoir quelques réponses.

Je suis passé par une plateforme LPA&CO qui fait de la sous location de garage.

(Ils louent des places de garages vacantes dans des résidences neuves, pour les mettre sur leur site internet).
Les clients doivent payer un abonnement mensuel pour ça.

Récemment il y a eu une effraction de ma porte de garage (box fermé) et on m'a volé des biens.

J'ai donc une question concernant le remplacement / réparation de la porte du garage.

Qui est responsable ?

LPA&CO ?

Le propriétaire du bâtiment ?

Moi et donc voir avec mon assurance habitation ?

J'ai demandé à cette société si ils étaient responsable en cas d'effraction de garage et voici leur réponse:

A ce jour nous ne couvrons pas le dommages en cas d'effraction. Pour information un extrait de l'article 7 de nos Conditions Générales de Vente : « Par ailleurs, le stationnement au sein du Parking Partenaire (et la circulation qui en résulte) constitue une simple autorisation d'utiliser et d'occuper temporairement l'emplacement affecté à cet usage. Cette autorisation ne saurait en aucun cas constituer un contrat de dépôt, de gardiennage ou encore de surveillance. LPA ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol ou de détérioration du véhicule, LPA n'ayant pas la garde du véhicule ni de son contenu. »

Merci par avance pour vos réponses.

Par ESP

Bonjour

Pour un garage séparé de l'habitation, c'est une clause spéciale du contrat...